



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200015055-20201217-D90_2020HUH

DELIBERATION n° 90/2020 du 17 décembre 2020
Rectifiant la délibération n° 66/2020 du 9 octobre 2020 adoptant le principe de l'opération
intitulée « Renouvellement des équipements et matériels
de la cuisine centrale de Huahine », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours
financier du Fonds Intercommunal de Péréquation

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 66/2020 du 9 octobre 2020 adoptant le principe de l'opération intitulée « Renouvellement des équipements et matériels de la cuisine centrale de Huahine », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Fonds Intercommunal de Péréquation ;

Considérant les observations de la Subdivision administrative des ISLV en date du 14 décembre 2020 ;

Ouï l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : L'article 3 de la délibération n° 66/2020 du 9 octobre 2020 est rectifié et remplacé comme suit :

La commune de Huahine sollicite le concours financier du Fonds Intercommunal de Péréquation conformément au plan de financement suivant :

FIP	3.008.336 F CFP	soit 50 %
Fonds propres	3.008.336 F CFP	soit 50 %
Montant total TTC de l'opération.....	6.016.672 F CFP	soit 100 %

Article 2 : Toutes les autres dispositions de la délibération susvisée restent inchangées.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait de délibération -

Vingt-neuf (29) membres du conseil municipal étant en exercice.

23 membres sont présents au moment du vote :

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| 1. Maire | LISAN Marcelin |
| 2. 1 ^{er} adjoint | TEMERATE Tania |
| 3. 2 ^{ème} adjoint | GIBERT Pitori |
| 4. 5 ^{ème} adjoint | ROURA Nicole |
| 5. 6 ^{ème} adjoint | TAAROAMEA Bruno |
| 6. Conseiller municipal de Fitiï | ROURA-ARUTAHU Jacques |
| 7. Maire délégué de Maeva | CHEOU Ronald |
| 8. Conseiller municipal de Maeva | TEFAATAUMARAMAMA Timiona |
| 9. Conseiller municipal de Fitiï | BUARD Mathilde |
| 10. Conseiller municipal de Fitiï | TEMAURI Jean-Marie |
| 11. Maire délégué de Fitiï | MOU SIN Gaeton |
| 12. Conseiller municipal de Fare | COLOMBANI Moehau |
| 13. Maire délégué de Haapu | CHONG Claude |
| 14. Conseiller municipal de Parea | TEMEHARO Gyle |
| 15. Maire délégué de Faie | ITCHNER Edna |
| 16. Conseiller municipal de Maeva | CHAN Maeva |
| 17. Maire délégué de Tefarerii | VEAU Eugénie |
| 18. Maire délégué de Maroe | TEPA Eremoana |
| 19. Conseiller municipal de Maroe | PUUPUU Titaua |
| 20. Conseiller municipal de Maroe | TEPOU Tepora |
| 21. Maire délégué de Parea | TUIHANI Eugène |
| 22. Conseiller municipal de Fare | TINIRAU Aremiti |
| 23. Conseiller municipal de Haapu | LY Tehani |



05 membres ont donné pouvoir :

- | | |
|---|------------------|
| 1. FAAHU Tatiana, 3 ^{ème} adjoint | à LISAN Marcelin |
| 2. MALATESTTE Antonio, 4 ^{ème} adjoint | à ITCHNER Edna |
| 3. FANAURA Gloria, 7 ^{ème} adjoint | à CHEOU Ronald |
| 4. FANIU Erick, 8 ^{ème} adjoint | à HEITAA Dorida |
| 5. LEMAIRE Gaston, maire délégué de Fare | à TEREMATE Tania |

01 membre est absent :

BUARD Mathilde, conseiller municipal de Fitiï

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Exprimés : 28

Votes pour : 28

Vote contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Le Maire,



LISAN Marcelin